



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

La Poste

Question écrite n° 44919

Texte de la question

Mme Françoise Imbert attire l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, sur les préoccupations de l'association SOS Petits Porteurs, qui estime que ses adhérents ont été lésés par les établissements bancaires de La Poste et de la Caisse d'épargne dans la gestion de leurs placements au titre du plan d'épargne par actions entre 1999 et 2002. En effet, ces épargnants ont perdu durant cette période entre 20 et 50 % de leurs économies. Ils estiment que les organismes financiers ont placé leur épargne vers des placements boursiers à risque et hasardeux et que certains produits financiers ou d'assurance-vie ont été placés en produits boursiers à leur insu. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui préciser quelles dispositions le Gouvernement entend prendre afin que l'agissement de ces établissements soit connu clairement des épargnants et dans quelle mesure une solution conforme aux intérêts de ces épargnants peut être définie.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Imbert](#)

Circonscription : Haute-Garonne (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44919

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 août 2004, page 5931